

Arrêté n°2023 – 04 portant proclamation des résultats de l'élection des membres des personnels au conseil de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2022-139 relatif à l'élection des membres du conseil de gestion plénier de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 17 janvier 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de l'UFR SEN.

Les représentants des personnels au conseil de l'UFR SEN sont élus pour un mandat de quatre ans.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège I – Professeurs et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 6

Inscrits : 64

Votants : 52

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 52

Quotient électoral : 8,66

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Agissons ensemble pour une UFR ambitieuse et attractive »	15	1	1	2
Liste « Alternative, indépendante et responsable »	9	1	0	1
Liste « Bâtissons ensemble notre UFR »	20	2	0	2
Liste « Développer notre UFR et préserver les liens entre formations et laboratoires, Pour le renforcement du service public »	8	0	1	1

Sont déclarés élus :

BENHAYOUNE Hicham
GAVEAU Nathalie
CHAKIR Abdelkhaleq
SALMON Stéphanie
AZIZ Aziz
DEBELLE Laurent

Collège II - Autres-enseignants et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 6

Inscrits : 131

Votants : 96

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 93

Quotient électoral : 15,5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Agissons ensemble pour une UFR ambitieuse et attractive »	12	0	1	1
Liste « Alternative, indépendante, responsable »	11	0	1	1
Liste « Bâtissons ensemble notre UFR »	25	1	1	2
Liste « Développer notre UFR et préserver les liens entre formations et laboratoires, Pour le renforcement du service public »	24	1	0	1
Liste « Pour une UFR plus professionnalisante »	21	1	0	1

Sont déclarés élus :

BLAISE Sébastien
ALMAGRO Sébastien
MURER Sébastien
MAZEYRAT-GOURBEYRE Florence
BENNASROUNE Aline
ROUSSE Céline

Collège IV - personnels BIATSS

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 161

Votants : 58

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages valablement exprimés : 49

Quotient électoral : 24,5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « BIATSS »	49	2	/	2

Sont déclarés élus :

CHEVALLIER Eddy
HUMBERT Nathalie

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 24 10 12023



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 24 10 12023

Mis en ligne le : 24 10 12023